

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL314

présenté par
M. Wasserman, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« demander »

les mots :

« obtenir, de droit, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.